

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.  
Il n'a pas valeur contractuelle.*

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES  
ESPACES PUBLICS DU SECTEUR  
MARCHE/MAGALLON DANS LA ZAC LITTORALE A  
MARSEILLE**

### Procédure avec négociation

### Phase candidatures



#### Les dates clés de la consultation

**21/03/2025** Date limite pour poser des questions

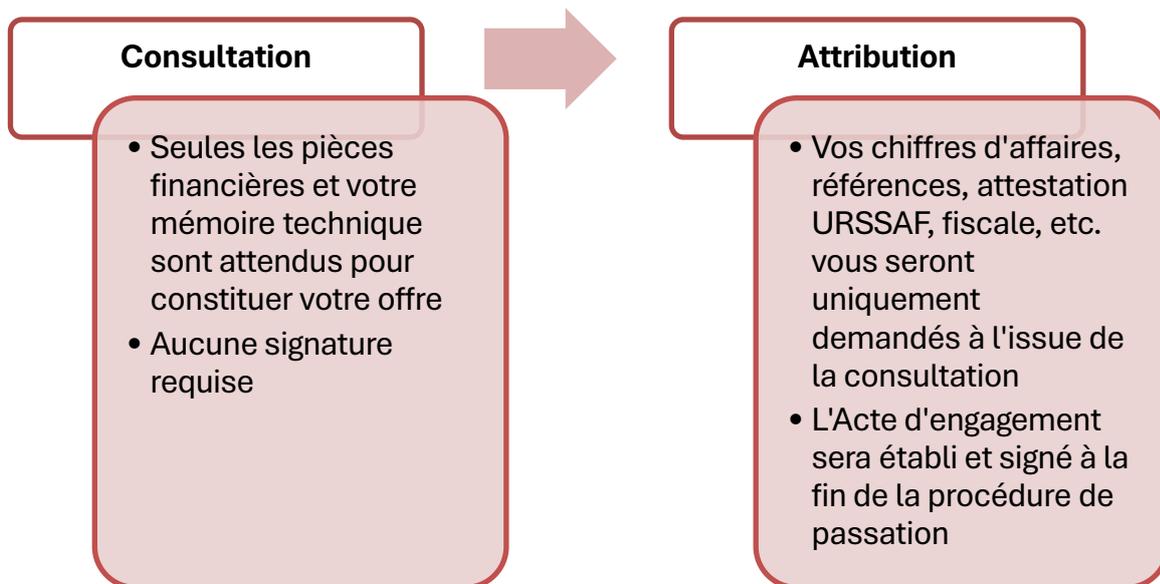
**31/03/2025 à 14h00** Date limite de remise des candidatures

# EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

## Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

## Votre réponse limitée aux documents indispensables



## Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

# SOMMAIRE

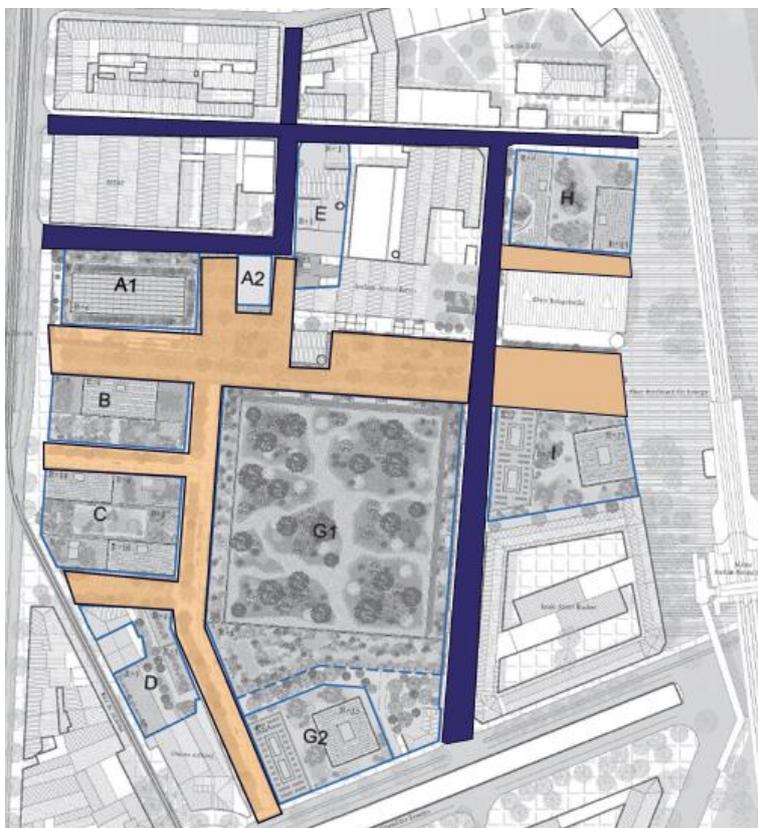
---

<p><b>Partie 1</b> <b>De quoi s'agit-il ?</b></p> <p>Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.</p>	<p><b>Partie 2</b> <b>Les compétences et pièces attendues</b></p> <p>Vous y trouverez des informations sur la constitution de votre dossier de candidature.</p>
<p><b>Partie 3</b> <b>Comment va être examinée votre candidature ?</b></p> <p>Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre candidature.</p>	<p><b>Partie 4</b> <b>Comment participer ?</b></p> <p>Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre candidature.</p>
<p><b>Partie 5</b> <b>Comment se déroule procédure de passation ?</b></p> <p>Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront la sélection des candidatures.</p>	<p><b>Partie 6</b> <b>Quelles sont les voies de recours ?</b></p> <p>Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille.</p>



## 1.2 QUEL EST L'OBJET DU MARCHÉ ?

La consultation porte sur la conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre ayant pour objet des études de conception et de suivi de réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du secteur Marché/Magallon dans la ZAC Littorale à Marseille.



Le marché porte sur des missions normalisées de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies comme suit :

Maîtrise d'œuvre (missions « témoins »)	Missions complémentaires
<b>Etudes préliminaires (EP), Etudes d'Avant-projet (AVP), Etudes de projet (PRO), Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), Examen de la conformité des études d'exécution (VISA), Direction de l'exécution des travaux (DET), Assistance aux opérations de réception (AOR) et Assistance période de garantie de parfait achèvement (DOE, GPA) ; Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)</b>	Dossier loi sur l'eau, Contribution sommaire à l'élaboration des fiches de lot, Avis sur PC initial ou modificatif Synthèse réseaux Réalisation d'une perspective ou axonométrie, Contribution dossier de subvention

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 10 400 000 € HT en date de valeur décembre 2024.

### 1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

---

**Procédure avec négociation**  
en deux temps  
1. phase candidatures  
2. phase offres

**Pas d'allotissement** en raison de l'absence de prestations distinctes

**Variantes non autorisées**, votre réponse doit être strictement conforme au CCAP et CCTP

### 1.4 PRIME AUX CONCURRENTS EVINCES

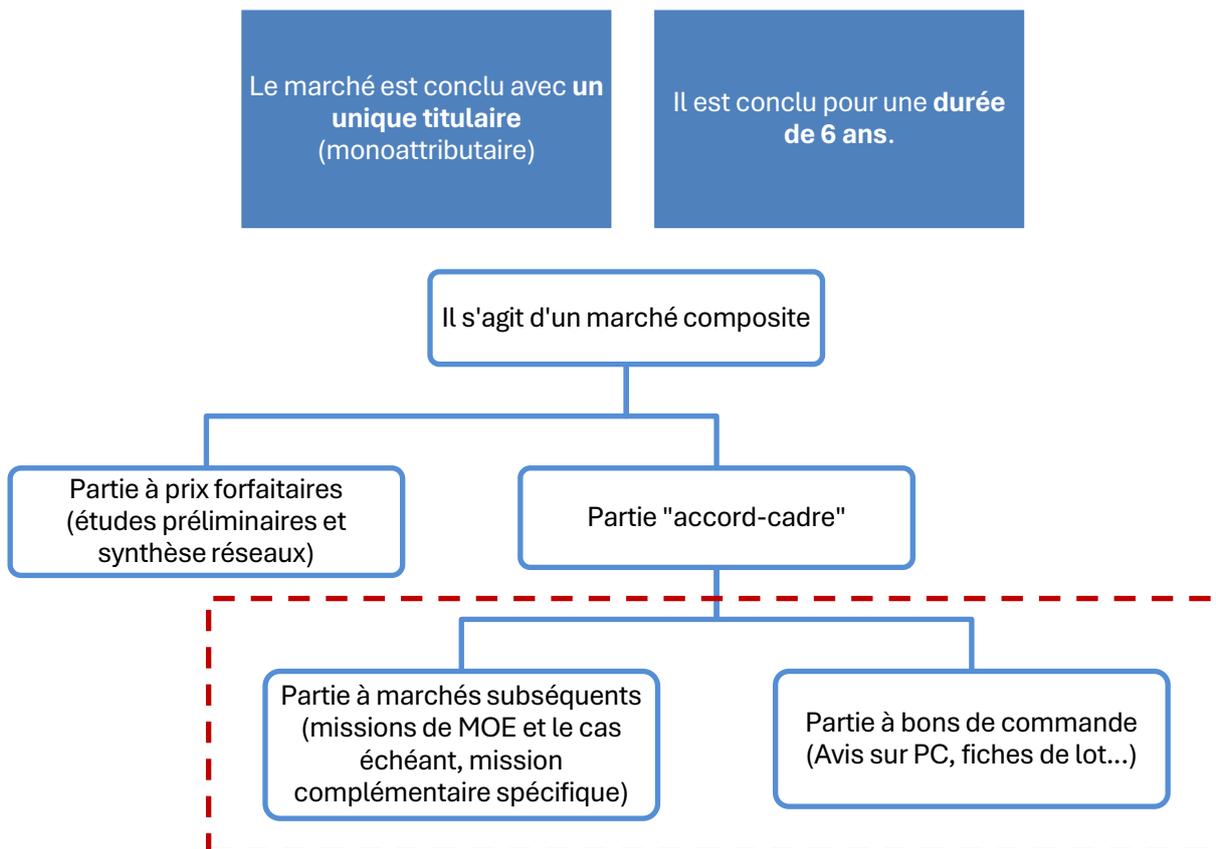
---

Une prime d'un montant maximum de 5 000 € HT sera allouée aux candidats évincés et ayant remis une offre complète et conforme au règlement de la consultation de la phase offres.

Cette prime sera versée dans un délai de 60 jours à compter de la décision d'attribution.

### 1.5 COMMENT LE MARCHÉ VA-T-IL S'EXECUTER ?

---



La partie « accord-cadre » est conclue sans montant minimum et pour un montant maximum de 1 040 000 € HT sur 6 ans.



## PARTIE 2 : LES COMPETENCES ET PIECES ATTENDUES DANS LE CADRE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

### Compétences attendues

La présente consultation est ouverte à tout candidat présentant obligatoirement les compétences suivantes :

Paysagiste

BET VRD,  
aménagement urbain  
et hydraulique

Concepteur  
Lumière

OPC

### Votre dossier de candidature

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet de la consultation
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique
4	Le certificat de qualification professionnelle suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La compétence en maîtrise d'œuvre paysagère est justifiée par un diplôme de paysagiste. <i>Les paysagistes titulaires d'un diplôme étranger doivent être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent au sens du décret n° 2017-673 du 28 avril 2017 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur, et notamment son article 4.</i></li> </ul>
5	Une liste de <b>10 références<sup>1</sup></b> , de moins de 3 ans, <b>selon le cadre prédéfini</b> , décomposés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>5 références</b> pour la compétence Paysagiste <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 Références d'aménagements d'espaces publics apaisés d'un montant de travaux supérieur à 4M€HT et présentant un contexte similaire à celui du secteur Marché-Magallon à savoir la reconversion d'un site industriel en site urbain renaturé)</li> <li>○ 2 Références d'aménagements d'espaces publics en milieu méditerranéen intégrant les enjeux de "nature en ville"</li> <li>○ 1 Référence d'aménagements d'espaces publics urbains intégrant des usages sur des espaces publics</li> </ul> </li> <li>✓ <b>4 références</b> pour la compétence BET VRD <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 Référence d'aménagements urbains d'un montant de travaux supérieur à 4M€HT et présentant un contexte similaire à celui du secteur Marché-Magallon à savoir la reconversion d'un site industriel en site urbain renaturé</li> <li>○ 1 Référence d'une réalisation proposant une gestion alternative des eaux pluviales</li> <li>○ 1 Référence sur une opération ayant nécessité une coordination avec plusieurs opérations en simultanées</li> <li>○ 1 Référence d'un aménagement de carrefour complexe</li> </ul> </li> <li>✓ <b>1 référence</b> pour la compétence Concepteur lumière de solutions lumineuses réalisées sur un espace public majeur similaire au futur cours méditerranéen</li> </ul>

<sup>1</sup> Toutes les références doivent obligatoirement être présentées selon le cadre de présentation joint au dossier de consultation pour la phase de candidature et remis au format source.

Une même référence peut être utilisée pour justifier plusieurs compétences et répondre aux critères d'analyse des candidatures.

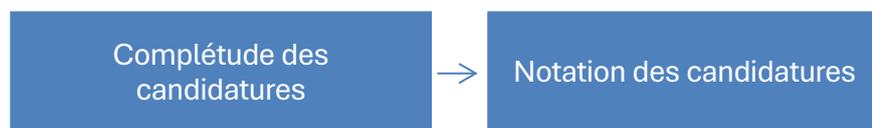
Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte.

Si le candidat ne peut présenter les références demandées, il apportera la preuve de sa compétence par tout autre moyen approprié et équivalent (production de CV, diplômes, attestations de maîtres d'ouvrages, qualifications OPQIBI, OPQTECC, ou autres qualifications équivalentes).

**Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.**

## **PARTIE 3 : COMMENT VA ETRE EXAMINEE VOTRE CANDIDATURE ?**

---



**Dans un premier temps, Euroméditerranée procédera à la vérification de la complétude de votre dossier de candidature.**

Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions de participations fixées par l'acheteur sont éliminées. Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur candidature.

**Dans un second temps, les candidatures jugées recevables seront analysées et notées en fonction des critères pondérés suivants :**

**Critère 1 : Qualité et de pertinence des références au regard de l'objet de l'accord-cadre : 70%**

**Sous-critère 1** – Références du paysagiste : 50 %

**Sous-critère 2** – Références du BET VRD : 40 %

**Sous-critère 3** – Références du Concepteur Lumière : 10 %

**Critère 2 : Pertinence de la composition du groupement et capacité à piloter une équipe pluridisciplinaire : 30 %**

Le nombre de candidats admis à remettre une offre est limité à trois, sous réserve du nombre suffisant de candidatures recevables.

### **Méthode de notation des candidatures**

Les sous-critères ci-dessus seront notés suivant l'échelle de notation suivante :

- Note 1 insatisfaisant
- Note 2 moyen
- Note 3 assez-bien
- Note 4 satisfaisant
- Note 5 très satisfaisant

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NC1 (note critère 1) et NC2 (note critère 2) seront calculées en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

NC1p (note critère 1 pondérée) et NC2p (note critère 2 pondérée) seront obtenues en appliquant les pondérations respectives (70 % et 30 %).

**NCAND (note candidature globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des critères.**

**Les trois candidats ayant la note globale NCAND la plus élevée seront admis à remettre une offre.**

## PARTIE 4 : COMMENT PARTICIPER ?

---

### 4.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

---

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.**

### 4.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

---

N°	Document
1	Le Règlement de Consultation (RC) et son annexe : - Les intentions architecturales (à remettre en phase offres)
2	Le Cadre de référence à utiliser pour la présentation des références professionnelles analysées au titre de la phase candidature
3	Le Canevas Candidature (en lieu et place des DC1 et DC2 ou DUME)
4	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
5	Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le Bordereau des Taux plafonds (BTP), le Bordereau des Prix Plafonds (BPP) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
6	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Annexe 1 – Plan Guide ZAC Littorale 2022</li><li>○ Annexe 2 – Programmation des Espaces Publics</li><li>○ Annexe 3 – Plan Guide TVK Marché-Magallon</li></ul>
7	Le Pré-programme de maîtrise d'œuvre

### 4.3 POSER DES QUESTIONS

---

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 21 mars 2025 au plus tard.

Euroméditerranée vous répondra le 25 mars 2025 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 25 mars 2025 au plus tard.

## 4.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

---

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



### Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

### Candidater en groupement d'entreprises

**Au stade de la présentation** de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

**Au stade de l'exécution** du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

### Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

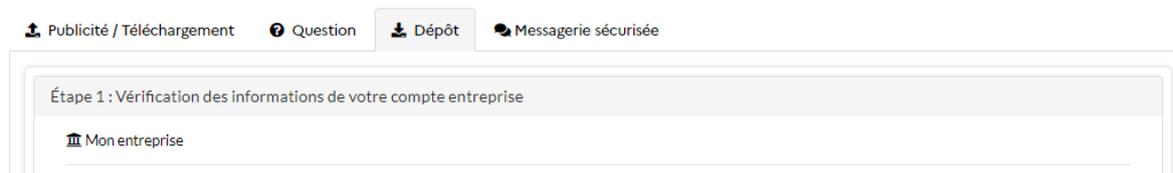
Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

## 4.5 DEPOSER VOTRE PLI

**Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :**

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



**Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.**

### Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

<p>EPAEM Direction de la commande publique et de la stratégie achats Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque CS 70 443 13235 Marseille cedex 02</p>
--

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

# PARTIE 5 : COMMENT SE DERoule LA PROCEDURE DE PASSATION ?

---

## 5.1 ADMISSION DES CANDIDATURES ET PIECES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ADMIS A LA PHASE OFFRE

---

Les quatre candidats, arrivés en tête du classement de la phase candidatures, devront remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

L'acheteur informe ensuite les candidats non retenus avant de transmettre l'invitation à concourir.

## 5.2 PHASE OFFRE

---

Une lettre de consultation sera adressée au candidat admis, accompagnée du dossier de consultation phase « offre ».

**Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :**

**Critère 1 – Prix : 40 %**

**Critère 2 – Valeur technique : 60 %**

**Sous-critère 1** – Qualité de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations : 15 %

**Sous-critère 2** – Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations et compréhension des spécificités de la mission avec rendu graphique sur un sujet précis (cf annexe : intentions architecturales) : 30 %

**Sous-critère 3** – Propositions techniques quant à l'intégration d'une conception en lien avec le développement durable : 15 %

Les candidats devront, à cet effet, remettre un dossier composé des pièces suivantes :

1. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le Bordereau des Taux plafonds (BTP) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**
2. Le **Mémoire technique** comprenant les points suivants :

<b>Qualité de l'organisation et de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations</b>
Le candidat précisera l'organisation proposée et la composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations, au moyen d'un organigramme, en faisant apparaître l'ensemble des intervenants du projet (y compris co-traitants et sous-traitants). Il fournira à ce titre le CV du personnel détaillant : - leurs qualifications et compétences - leurs expériences professionnelles.  Le candidat précisera parmi l'équipe dédiée un interlocuteur principal pour le suivi opérationnel ainsi que pour le suivi administratif et financier.
<b>Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations et compréhension des spécificités de la mission avec rendu graphique sur un sujet précis</b>
Le candidat rédigera une note de compréhension des spécificités de l'opération : coordination et interface avec plusieurs opérations connexes menées simultanément, concertation avec les partenaires à toutes les phases du projet... Il fournira la méthodologie d'exécution proposée pour la réalisation des prestations (missions MOE et mission complémentaire) Le candidat précisera également des propositions techniques sur la problématique d'aménagement avec traduction graphique (perspectives, croquis, illustrations...) exposée en annexe du RC.
<b>Qualité de la démarche engagée en faveur de l'environnement, en lien avec les dispositions de l'accord-cadre</b>
Le candidat rédigera une note précisant : - les propositions techniques du maître d'œuvre quant à une conception d'espaces publics limitant le phénomène d'ilots de chaleur urbain (matériaux, ombrage, végétalisation, place de l'eau...); - les propositions techniques quant à la conception d'espaces publics permettant le développement de la biodiversité végétale et animale sur un secteur en friche industrielle urbaine.

### 5.3 NEGOCIATION

---

L'acheteur prévoit de négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Les offres inappropriées seront éliminées, tandis que les offres irrégulières ou inacceptables pourront être admises à la négociation sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Toutefois, l'acheteur se réserve la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### 5.4 ATTRIBUTION

---

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

## **5.5 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

---

L'acte d'engagement sera rédigé et signé lors de l'attribution du marché. Il est précisé que, compte tenu du montant maximum de l'accord-cadre, la signature de cet acte par la Directrice Générale devra être précédée d'une délibération du conseil d'administration de l'EPAEM, l'autorisant à conclure ce contrat.

## **5.6 MISE AU POINT**

---

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

## **PARTIE 6 : LES PROCEDURES DE RECOURS**

---

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille  
Renseignements :  
Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# REMISE D'UNE INTENTION ARCHITECTURALE

**La note sera à remettre par les candidats admis à remettre une offre.**

Le candidat devra rédiger une note qui précise l'intention architecturale, les éléments techniques et fonctionnelles justifiant la proposition d'aménagement, et présenter un chiffrage sommaire des travaux.

La note devra tenir sur environ 3 pages A4-recto et devra être accompagnée d'une traduction graphique sous forme de plans (3 pages A4) qui indiquera à minima les éléments suivants : nature des revêtements, espaces verts/strate arborée, mobilier urbain.

La traduction graphique servira uniquement à illustrer la démarche et les principes directeurs proposés, sans constituer un pré-projet. Aucun dessin technique détaillé ne sera exigé. La traduction graphique ne permettra pas une analyse de l'esthétisme du projet.

La note d'intention et les illustrations fournies ne constituent pas des engagements contractuels, mais un élément d'appréciation permettant d'évaluer la capacité des candidats à répondre aux enjeux spécifiques du site choisi sur une problématique donnée.

L'analyse portera uniquement sur les critères suivants :

- Méthodologie et justifications des choix des d'aménagement (adéquation entre les intentions formulées et les objectifs et enjeux du projet)
- Aménagement d'une voie apaisée, végétalisée où se mêlent véhicules, piétons et cyclistes
- L'intégration des enjeux liés aux îlots de chaleur et à la désimperméabilisation
- Aménagement évitant les mésusages
- Réalisme et faisabilité technique des propositions au regard de l'enveloppe budgétaire allouée à ces travaux
- Pertinence de la traduction graphique (clarté, capacité du rendu à illustrer les principes d'aménagement proposés, cohérence entre le support graphique et la note méthodologique)

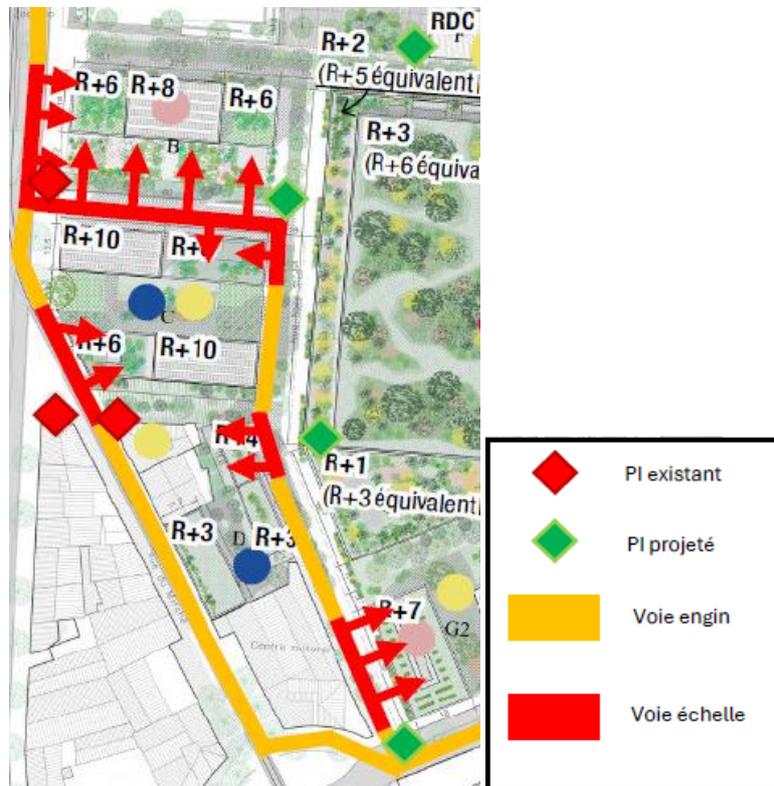
## 1. Le secteur et ses enjeux

Il est attendu des candidats une réflexion sur l'aménagement de la voie Nord-Sud.



En rouge, la voie Nord-Sud

Cette voie est une liaison intérieure qui relie l'avenue Salengro au boulevard Ferdinand de Lesseps, dans le sens Nord vers le Sud. Une voie piétonne dessert également cette voie depuis le cours méditerranéen. C'est une voie de desserte interne, notamment aux parkings du lot B et G1 (dépôt RTM). La défense incendie des lots B, C, D et G2 est organisée par cette voie.



Synoptique défense incendie – janvier 2025

Ce nouvel axe, d'un gabarit de 15m, doit établir une liaison intérieure apaisée et densément arborée, dans laquelle les piétons et les vélos sont prioritaires. Des espaces de convivialité et de détente ainsi que des aménagements permettant la multimodalité sont également attendus.

L'aménagement global du secteur devra prendre en compte les problématiques liées aux îlots de chaleur urbains et à la désimperméabilisation, qui sont également des objectifs attendus sur cette voie.

L'enveloppe budgétaire à respecter est de 1 840 000€ HT.